



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JANVIER 2017

### COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

#### NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 10 janvier 2017, s'est réuni le mardi 17 janvier 2017 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Alessandra ARDISSON, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Franck BARBEY, Stéphanie MANDREA, Paul EUZIERE, Mekia Noura ADDAD, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Myriam LAZREUG, Stéphane CASSARINI, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Jocelyne BUSTAMENTE (prend part aux délibérations N°1 à N°3)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Anne-Marie DUVAL
- Monsieur Jean-Marc GARNIER
- Monsieur Guillaume MELOT
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

- Madame Mékia Noura ADDAD (prend part à la délibération N°4)
- Monsieur Chems SALLAH (prend part à la délibération N°4)
- 

PROCURATION :

- Madame Anne-Marie DUVAL à Madame Nicole NUTINI
- Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Chems SALLAH à Monsieur Jérôme VIAUD
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Madame Catherine BUTTY
- Monsieur Guillaume MELOT à Madame Brigitte VIDAL
- Madame Mékia Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL à Myriam LAZREUG

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

/

Questions diverses :

/

**2017 – 01      Z.A.C MARTELLY  
SIGNATURE DE LA CHARTE ECOQUARTIER**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **ADHERER** aux principes du processus de labellisation dans ses différentes étapes de mise en œuvre
- **APPROUVER** la charte écoquartier à passer entre la ville de Grasse et l'Etat, permettant de lancer le processus de labellisation de la ZAC Martelly
- **ACTER** la candidature de la ZAC Martelly au label national « écoquartier »
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la charte écoquartier entre la ville de Grasse et l'Etat, permettant de lancer le processus de labellisation de la ZAC Martelly, dont un exemplaire restera joint au dossier et tous les documents ou actes relatifs à l'obtention du label national « écoquartier ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour, 9 voix contre : Madame LAZREUG (2voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN.

**2017 – 02      BUDGET PRINCIPAL  
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **ADOPTER** la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous est proposée ci-dessous.

<b>EXPLOITATION</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
RECETTES	74	74718 Participations de l'Etat	35 000 €
DEPENSES	014	7489 Reversement sur participation	35 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 – 03      DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME  
ATTESTATION D'ABSENCE D'INFRACTION AUX LEGISLATIONS ET  
REGLEMENTATIONS SANITAIRES**

**Madame Catherine BUTTY**

- **ATTESTER** de l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la Commune durant les trois dernières années.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**Monsieur Christophe MOREL**

- **APPROUVER** la modification n° 12 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément aux articles R. 153-20 et 21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ainsi que d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour, 12 voix contre : Madame LAZREUG (2voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN.

Grasse le 18 janvier 2017

Le Maire,

**Jérôme VIAUD**  
Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse